



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

OBJET : RETOUR À LA COMMUNE DE LA FERME DE FONT-ROBERT ET SON THÉÂTRE ATTENANT

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

Absents excusés :

Mme AYMES Patricia – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 24 Juillet 2024
Délibération N° DM_20240724N061

OBJET : RETOUR À LA COMMUNE DE LA FERME DE FONT-ROBERT ET SON THÉÂTRE ATTENANT

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que, sur le même principe que pour l'espace de loisirs des Salettes, du terrain de Lalimas et des parties de voies publiques communales exposé au point précédent, le retour à la Commune de la Ferme de Font-Robert et de son théâtre attenant a également été sollicité par la Commune, depuis le 07 Octobre 2020, pour des raisons patrimoniales.

Il précise qu'en outre, afin de maintenir les différents services de la Communauté d'Agglomération occupant cet immeuble, de l'Office de Tourisme et de la Base V.T.T., la Commune a proposé la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, condition de la Communauté afin que le retour à la Commune puisse être pris en compte.

Il fait savoir :

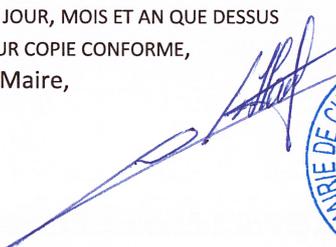
- Que la Communauté, par délibération du 26 Juin 2024, a également validé le principe de ce retour à la Commune (voir délibération jointe),
- Que, comme pour l'espace de loisirs des Salettes, la Communauté a décidé de confier à un tiers l'étude de sa faisabilité juridique et financière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de poursuivre l'étude de ce dossier, évoqué lors de plusieurs courriers et rencontres :

➤ **DE SE PRONONCER** sur le principe du retour à la Commune de la Ferme de Font-Robert et son théâtre attenant sous réserve des conditions financières qui seront présentées par la Communauté d'Agglomération Alpes Provence Agglomération.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le principe de retour à la Commune de la Ferme de Font-Robert et son théâtre attenant,
- **DIT** que cette question sera étudiée par l'Assemblée dès lors que les conditions financières seront présentées par "Provence Alpes Agglomération".

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--